

Les états financiers du

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Régime d'épargne-études offert par La Première fondation du savoir

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime d'épargne-études PremFlex (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de superviser la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

La Première fondation du savoir, par l'entremise de La Première financière du savoir inc., sa filiale en propriété exclusive qui administre le Régime, maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, comprennent des montants établis à partir d'estimations et de jugements. Les principales méthodes comptables, que la direction juge appropriées pour le Régime, sont décrites à la note 3 des états financiers.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant du Régime, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention du fiduciaire, aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime d'épargne-études PremFlex. Son rapport suit.

Conseil d'administration
Mississauga (Ontario)
30 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Tél. 416-777-8500
Télec. 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Au fiduciaire, aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime d'épargne-études PremFlex

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne-études PremFlex (le « Régime »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – Données comparatives

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 30 mars 2022.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du Rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux indices suggérant que les autres informations comportent une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 30 mars 2023

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2022	2021
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	265 335 \$	260 621 \$
Montants à recevoir de la Fondation (note 8)	—	5 945 354
Placements (note 5)	548 358 883	484 187 412
Subventions gouvernementales à recevoir	4 635 552	5 024 170
Intérêts et dividendes à recevoir	2 365 563	1 724 281
Autres montants à recevoir	361 878	635 879
Actif total	555 987 211 \$	497 777 717 \$
Passif		
Passif courant		
Montants à payer à la Fondation	4 319 330	—
Dettes d'exploitation et autres passifs (notes 7 et 8)	3 488 656	4 975 445
Passif total	7 807 986 \$	4 975 445 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)	548 179 225 \$	492 802 272 \$

Approuvé par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir

"David Forster"

David Forster, administrateur

"Andrea Bolger"

Andrea Bolger, administratrice

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2022	2021
Revenus		
Revenus d'intérêts	8 313 860 \$	5 021 169 \$
Revenus de dividendes	3 444 756	2 619 022
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Gains (pertes) nets réalisés sur les placements	2 234 374	25 485 083
Variation nette des (pertes) gains latents sur les placements	(66 971 230)	2 366 039
Total des (pertes) revenus (montant net)	(52 978 240) \$	35 491 313 \$
Charges		
Frais de gestion (note 8)	7 120 900	5 946 121
Frais du comité d'examen indépendant	6 429	5 106
Coûts de transactions	19 579	17 869
Total des charges	7 146 908 \$	5 969 096 \$
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(60 125 148) \$	29 522 217 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2022	2021
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de l'exercice	492 802 272 \$	356 224 379 \$
Cotisations des souscripteurs (note 6)		
Cotisations	103 773 195	86 482 830
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(18 922 704)	(12 407 592)
	84 850 491 \$	74 075 238 \$
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	38 606 332	37 899 545
Remboursements de subventions gouvernementales	(1 640 024)	(1 068 841)
Subventions gouvernementales, (retraits) versements	(691 655)	581 404
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(3 500 480)	(2 130 968)
	32 774 173 \$	35 281 140 \$
Revenu accumulé (note 6)		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(60 125 148)	29 522 217
Paiements d'aide aux études	(1 777 461)	(2 056 566)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(456 690)	(536 424)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux établissements d'enseignement	(98 551)	(186 929)
Transferts entrants (sortants), montant net	210 139	479 217
	(62 247 711) \$	27 221 515 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de l'exercice	548 179 225 \$	492 802 272 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Flux de trésorerie	2022	2021
Activités d'exploitation		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(60 125 148) \$	29 522 217 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Montants à payer à la Fondation / à recevoir de la Fondation	10 264 684	6 614 163
(Gains) pertes nets réalisés sur les placements	(2 234 374)	(25 485 083)
Variation nette des (gains) pertes latents sur les placements	66 971 230	(2 366 039)
Amortissement des escomptes et des primes sur les obligations	15 890	1 199 052
Achats de placements	(438 032 081)	(487 827 243)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	309 107 864	371 437 041
Intérêts et dividendes à recevoir	(641 282)	(246 486)
Autres montants à recevoir	274 001	(36 631)
Dettes d'exploitation et autres passifs	(1 585 340)	243 703
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(115 984 556) \$	(106 945 306) \$
Activités de financement		
Cotisations des souscripteurs	103 773 195	86 482 830
Remboursement de cotisations des souscripteurs et sorties de fonds par transfert	(18 922 704)	(12 407 592)
Cotisations gouvernementales reçues	38 994 950	37 767 955
Remboursements de subventions gouvernementales	(1 640 024)	(1 068 841)
Subventions gouvernementales, (retraits) versements	(691 655)	581 404
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(3 500 480)	(2 130 968)
Versements de revenus aux bénéficiaires :		
Paievements d'aide aux études	(1 777 461)	(2 056 566)
Subventions gouvernementales	(456 690)	(536 424)
Transferts entrants (sortants)	210 139	479 217
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	115 989 270 \$	107 111 015 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	4 714	165 709
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	260 621	94 912
Trésorerie à la clôture de l'exercice	265 335 \$	260 621 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus*	7 992 264 \$	6 109 697 \$
Dividendes reçus*	3 140 960	2 500 929

* Compris dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

1 Renseignements généraux

Le Régime d'épargne-études PremFlex (le « Régime ») a été établi par La Première fondation du savoir (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été lancé en novembre 2012.

La Fondation, commanditaire du Régime, est un organisme à but non lucratif constitué sans capital- actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services de La Première financière du savoir inc. (« La Première financière du savoir »), sa filiale en propriété exclusive, pour agir comme distributeur et gestionnaire de fonds de placement (« le gestionnaire ») et pour assurer l'administration générale du Régime. La Première financière du savoir est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques. Sont déduits de ces dépôts les frais d'inscription facturés à chaque souscripteur. Le revenu tiré des cotisations des souscripteurs est détenu dans le compte de paiement d'aide aux études. À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur ou à un bénéficiaire. Le revenu peut être versé en tout ou en partie au souscripteur sous forme de paiement de revenu accumulé. À l'ouverture d'un régime, La Première financière du savoir fera une demande de subventions gouvernementales au nom du souscripteur. Le revenu tiré des subventions gouvernementales est détenu dans le compte de revenu tirés des subventions.

Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de créance de sociétés de haute qualité, des actions canadiennes et des fonds négociés en bourse (FNB). Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, varie en raison des fluctuations des taux de change. Les actions ne peuvent pas constituer plus de 40 % de l'actif net du Régime.

Les paiements d'aide aux études (PAE) sont constitués des subventions gouvernementales et des revenus gagnés sur les cotisations et les subventions gouvernementales (intérêts, dividendes et autres revenus). Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir à l'administrateur une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. En cas de résiliation, le total des cotisations du souscripteur lui est remboursé et le revenu réalisé sur le dépôt du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les cotisations gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés de subventions provenant de conventions résiliées sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

La publication des états financiers a été autorisée par le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration de la Fondation le 30 mars 2023.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

2 Règles comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. Le Régime a appliqué les méthodes comptables uniformément aux fins de la préparation de ses états financiers.

3 Résumé des principales méthodes comptables

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Instruments financiers

Le Régime comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument et il le décomptabilise lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou que le Régime a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir et les dettes d'exploitation et autres passifs, sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire formule des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à la date des états financiers. La modification de ces hypothèses en raison de changements dans la conjoncture du marché pourrait se répercuter sur la juste valeur des instruments financiers présentée.

Constatation des revenus, coûts de transaction et charges

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements en titres à revenu fixe et des placements à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime, selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts à recevoir sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime. Les coûts de transaction représentent les commissions de courtage.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Dépréciation d'actifs financiers

La norme *Instruments financiers* (IFRS 9) exige que l'entité comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Pour déterminer si de telles pertes existent, le Régime tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. À la date des états financiers, les intérêts, dividendes, autres montants à recevoir et subventions gouvernementales à recevoir devaient être versés à court terme. Le Régime pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car le risque de défaillance à l'égard de ces instruments est faible et la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Compte tenu de la faible exposition du Régime au risque de crédit, aucune correction de valeur n'a été comptabilisée, car une telle dépréciation aurait une incidence négligeable sur les états financiers. En ce qui concerne le portefeuille de titres à revenu fixe, le marché intègre dans le prix de chaque obligation le risque de défaillance et les pertes de crédit attendues pondérées selon la probabilité. La notation de crédit et le cours de chaque titre tiennent compte de ces risques, bien que la correction de valeur pour pertes de crédit attendues ne soit pas séparée et identifiable. De ce fait, le Régime ne comptabilise pas de correction de valeur supplémentaire pour les titres à revenu fixe qu'il détient.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse détenue auprès du dépositaire.

Montants à recevoir de la Fondation/montants à payer à la Fondation

Les montants à recevoir de la Fondation se composent de dépôts à vue auprès d'institutions financières. Les montants à payer à la Fondation se composent des fonds dus à la Fondation détenus auprès d'institutions financières.

La trésorerie, exception faite de l'encaisse détenue auprès du dépositaire, n'est pas détenue au nom du Régime. Ce dernier a conclu une entente intersociété sur la trésorerie selon laquelle la Fondation conserve un compte collectif de trésorerie pour les entités juridiques participantes (les « Régimes »). Chaque Régime a son propre grand livre et chaque opération est comptabilisée dans le grand livre auxiliaire approprié. Chaque Régime n'a accès qu'à sa quote-part de la trésorerie et n'a d'intérêt que dans celle-ci, conformément à l'entente intersociété sur la trésorerie.

Entrées/(sorties) de fonds par transfert

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'épargne-études de La Première financière du savoir ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime. Inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'épargne-études de La Première financière du savoir ou à un régime d'un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des cotisations du souscripteur, déduction faite des frais applicables, lui est remboursé et le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les subventions gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs, déduction faite de divers frais. La Première financière du savoir déduit des dépôts des souscripteurs les frais de souscription applicables, notamment les frais d'inscription et les frais d'opérations spéciaux, et investit le montant net dans le Régime. Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs peuvent modifier le montant de leurs cotisations. Voir la note 6 pour la répartition de l'évolution des cotisations des souscripteurs.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées viennent réduire le revenu accumulé.

Impôt

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance de leur régime. Les paiements d'aide aux études versés aux candidats admissibles, constitués des subventions gouvernementales et de la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs ou à leurs candidats désignés.

Ce Régime n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des FNB et des titres adossés à des créances présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les FNB financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et inscrits à la cote d'une bourse de valeurs canadienne. Les titres adossés à des créances comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et font l'objet d'un cautionnement par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL. Ces placements sont présentés au poste « Placements » de l'état de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte lié à ces placements correspond à la juste valeur totale des placements.

4 Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10 *États financiers consolidés*. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements. Par conséquent, le Régime ne consolide pas ses participations dans des filiales, le cas échéant. Il les évalue plutôt à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il pose des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié conformément à l'IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions de placement. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont constitués uniquement de capital et d'intérêts; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Régime. Tous les placements sont donc dévalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les principaux éléments d'estimation, pour lesquels le gestionnaire a posé des jugements complexes ou subjectifs, comprennent la détermination de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire formule des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à la date des états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

La modification de ces hypothèses en raison de changements dans la conjoncture du marché pourrait se répercuter sur la juste valeur des instruments financiers présentée.

5 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas directement exposé à un risque de change significatif. Seuls ses investissements dans des actions américaines par le biais du FNB non couvert sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à ce que les placements soient conformes aux directives de placement établies et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La responsabilité et les pouvoirs de surveillance incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'institutions financières. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La plupart des titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Le Régime investit aussi dans des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de catégorie investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi exposé indirectement au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021. Les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's et DBRS Morningstar. Lorsqu'un titre a reçu plusieurs notations, la notation la plus basse est retenue.

Pourcentage des titres de créance (%)

Notation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
« AAA »	26,8 %	40,1 %
« AA »	14,8 %	14,7 %
« A »	44,8 %	32,0 %
« BBB »	13,6 %	13,2 %
Total	100,0 %	100,0 %

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent annuler ou résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs ou au gouvernement. Le Régime est également exposé au risque lié aux échéances de contrats et à ses obligations relatives aux comptes de revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille aussi à conserver de l'encaisse pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

Profil d'échéance

Les PAE (revenu accumulé et subventions gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise à La Première financière du savoir. Le capital du souscripteur lui est restitué lorsqu'il le demande.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les subventions gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Les subventions gouvernementales à payer au gouvernement sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales à recevoir à l'état de la situation financière, le Régime ayant la capacité et l'intention de régler le montant net. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

Pourcentage des placements (%) aux		
Concentration	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres à revenu fixe		
Titres fédéraux	17,3 %	24,4 %
Titres provinciaux	22,1 %	16,7 %
Titres de sociétés	25,0 %	19,7 %
Placements à court terme	1,4 %	1,6 %
Total des titres à revenu fixe	65,8 %	62,4 %
Actions		
Services de communication	0,4 %	0,5 %
Consommation discrétionnaire	0,8 %	1,1 %
Biens de consommation de base	0,4 %	0,4 %
Énergie	1,4 %	1,3 %
Finance	2,8 %	3,7 %
Soins de santé	— %	0,3 %
Industrie	1,4 %	1,1 %
Technologies de l'information	0,6 %	1,0 %
Matériaux	1,2 %	1,0 %
Immobilier	0,1 %	0,1 %
Services aux collectivités	0,4 %	0,4 %
FNB d'actions américaines	24,7 %	26,7 %
Total des actions	34,2 %	37,6 %
Total	100,0 %	100,0 %

Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté d'environ 5,2 M\$ (environ 1,0 % du total du portefeuille) (4,2 M\$ au 31 décembre 2021, environ 0,9 % du total du portefeuille). Cette analyse a uniquement été appliquée aux titres à revenu fixe détenus par le Régime. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille du Régime et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

Les tableaux qui suivent résument l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2022 et 2021, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

31 décembre 2022	Moins d'un an	Un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme				
Bons du Trésor	7 483 163 \$	— \$	— \$	7 483 163 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	1 167 910	93 531 228	94 699 138
Titres provinciaux	—	28 511 794	92 979 298	121 491 092
Titres de sociétés	—	31 223 252	106 163 585	137 386 837
Total	7 483 163 \$	60 902 956 \$	292 674 111 \$	361 060 230 \$
Pourcentage du total	2,0 %	16,9 %	81,1 %	100,0 %

31 décembre 2021	Moins d'un an	Un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme				
Bons du Trésor	7 799 838 \$	— \$	— \$	7 799 838 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	20 778 455	97 212 620	117 991 075
Titres provinciaux	—	28 851 220	51 955 200	80 806 420
Titres de sociétés	—	27 161 949	68 102 110	95 264 059
Total	7 799 838 \$	76 791 624 \$	217 269 930 \$	301 861 392 \$
Pourcentage du total	2,6 %	25,4 %	72,0 %	100,0 %

b) Risque de change

Le Régime investit dans des FNB libellés en dollars canadiens. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, fluctue en raison des variations des taux de change. Au 31 décembre 2022, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 6,8 M\$ (3,3 M\$ au 31 décembre 2021).

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Les gestionnaires de portefeuille gèrent ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 31 décembre 2022, si les placements dans des actions et des FNB avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 9,4 M\$ (9,1 M\$ au 31 décembre 2021).

Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Par ailleurs, les PAE et les paiements à l'échéance ont lieu à des moments précis de l'année. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant des liquidités suffisantes pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence les montants investis;
- à surveiller le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de l'exercice.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux qui suivent illustrent le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2022 et 2021.

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	— \$	7 483 163 \$	— \$	7 483 163 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	94 699 138	—	94 699 138
Titres provinciaux	—	121 491 092	—	121 491 092
Titres de créance de sociétés	—	137 386 837	—	137 386 837
Actions et FNB	187 298 653	—	—	187 298 653
Placements à la juste valeur	187 298 653 \$	361 060 230 \$	— \$	548 358 883 \$

31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	— \$	7 799 838 \$	— \$	7 799 838 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	117 991 075	—	117 991 075
Titres provinciaux	—	80 806 420	—	80 806 420
Titres de créance de sociétés	—	95 264 059	—	95 264 059
Actions et FNB	182 326 020	—	—	182 326 020
Placements à la juste valeur	182 326 020 \$	301 861 392 \$	— \$	484 187 412 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des autres montants à recevoir et des dettes d'exploitation et autres passifs avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Placements dans des entités structurées non consolidées

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2022	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Participation du Régime dans l'actif du fonds sous-jacent
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	8,34 %	3 758 600
Fonds sous-jacent au 31 décembre 2021	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Participation du Régime dans l'actif du fonds sous-jacent
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	7,24 %	1 534 380
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	7,76 %	1 695 800

6 Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cotisations des souscripteurs, moins les remboursements	356 544 834 \$	271 694 343 \$
Subventions gouvernementales	178 760 560	145 986 389
Revenu accumulé		
Compte de paiement d'aide aux études	533 904	50 064 796
Revenu tiré des subventions gouvernementales	12 339 927	25 056 744
Solde à la clôture de l'exercice	548 179 225 \$	492 802 272 \$

Le tableau suivant présente l'évolution des cotisations des souscripteurs au Régime.

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dépôts des souscripteurs et entrées de fonds par transfert	127 686 454 \$	121 260 762 \$
Frais d'opération spéciaux déduits	(134 037)	(106 887)
Frais d'inscription déduits	(23 779 222)	(34 671 045)
Remboursement de cotisations	(18 922 704)	(12 407 592)
Augmentation nette des cotisations des souscripteurs	84 850 491 \$	74 075 238 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	271 694 343	197 619 105
Solde à la clôture de l'exercice	356 544 834 \$	271 694 343 \$

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

(tous les montants sont en dollars canadiens)

7 Dettes d'exploitation et autres passifs

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 309 017 \$ (274 459 \$ au 31 décembre 2021) à payer aux souscripteurs pour des chèques périmés dont ils n'ont pas demandé le remplacement. Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent également 455 749 \$ (357 197 \$ au 31 décembre 2021) en revenus tirés de subventions provenant des contrats résiliés auxquels les souscripteurs ont renoncé, qui sont transférés à la Fondation et versés annuellement, à titre de don, à un établissement d'enseignement désigné, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

8 Opérations avec des parties liées

La Fondation est le commanditaire du Régime. La Première financière du savoir s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation. Elle gère notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE et des fonctions administratives, comme la comptabilité, les rapports, la conformité, les affaires juridiques et les ressources humaines. La Première financière du savoir a le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels pouvant atteindre de 1,3 % à 1,5 % de la totalité des dépôts liés au Régime, plus les taxes applicables. Des frais de gestion réels, TVH comprise, de 7 120 900 \$, soit 1,30 % de l'actif net du Régime, ont été facturés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (5 946 121 \$, soit 1,30 %, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021), plus les taxes applicables. Aucuns frais de gestion ne sont facturés sur les primes de fidélité accumulées par le souscripteur du Régime.

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 2 142 491 \$ (3 875 553 \$ au 31 décembre 2021) à payer à La Première financière du savoir relativement aux frais de gestion, TVH comprise, et aux frais de souscription perçus par le Régime au nom de La Première financière du savoir.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » de l'état du résultat global.

Le Régime a conclu une entente intersociété sur la trésorerie selon laquelle la Fondation conserve un compte collectif de trésorerie pour les Régimes, lequel représentait un montant à payer à la Fondation de 4 319 330 \$ au 31 décembre 2022 (montant à recevoir de la Fondation de 5 945 354 \$ au 31 décembre 2021).

9 Événements postérieurs à la date de clôture

Depuis le 1^{er} février 2023, le taux des frais de gestion du Régime est passé de 1,3 % à 1,49 %, plus les taxes applicables.

La Fondation a cessé d'offrir le Régime PremFlex le 7 mars 2023.

Le 27 février 2023, la Fondation et la Société ont mené à terme leurs démarches visant à changer leurs appellations officielles pour Embark Student Foundation et Embark Student Corp., respectivement.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Composition	Concentration	Page
Obligations		
Titres fédéraux	17,3 %	19
Titres provinciaux	22,1 %	19
Titres de sociétés	25,0 %	20
Placements à court terme	1,4 %	21
Actions		
Services de communication	0,4 %	21
Consommation discrétionnaire	0,8 %	21
Biens de consommation de base	0,4 %	22
Énergie	1,4 %	22
Finance	2,8 %	22
Industrie	1,4 %	22
Technologies de l'information	0,6 %	23
Matériaux	1,2 %	23
Immobilier	0,1 %	23
Services aux collectivités	0,4 %	23
Actions américaines	24,7 %	23

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Nom de l'obligation	Coupon % [*]	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
TITRES FÉDÉRAUX (17,3 %)					
GOUVERNEMENT DU CANADA	1,50 %	1 ^{er} juin 2031	39 230 000	37 084 363	34 035 838
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,10 %	15 sept. 2029	22 020 000	22 249 199	19 930 660
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,65 %	15 déc. 2028	16 665 000	17 145 245	15 740 629
GOUVERNEMENT DU CANADA	1,50 %	1 ^{er} déc. 2031	6 265 000	5 443 034	5 394 340
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,40 %	15 mars 2031	5 600 000	5 306 008	4 683 176
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,75 %	15 juin 2030	4 345 000	3 852 269	3 792 933
GOUVERNEMENT DU CANADA	2,00 %	1 ^{er} déc. 2051	4 245 000	3 349 661	3 227 632
GOUVERNEMENT DU CANADA	1,25 %	1 ^{er} juin 2030	3 500 000	3 462 805	3 034 500
GOUVERNEMENT DU CANADA	2,25 %	1 ^{er} déc. 2029	2 920 000	2 898 856	2 740 263
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,95 %	15 déc. 2025	1 235 000	1 168 586	1 167 910
GOUVERNEMENT DU CANADA	2,00 %	1 ^{er} juin 2028	1 015 000	959 678	951 257
				102 919 704	94 699 138
TITRES PROVINCIAUX (22,1 %)					
PROVINCE D'ONTARIO	2,15 %	2 juin 2031	37 525 000	34 800 002	32 561 450
PROVINCE D'ONTARIO	2,25 %	2 déc. 2031	15 925 000	14 609 137	13 819 461
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	1,55 %	18 juin 2031	15 485 000	13 646 359	12 795 019
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2027	12 375 000	12 354 292	11 764 765
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	2,95 %	18 déc. 2028	10 095 000	10 546 027	9 607 508
PROVINCE D'ALBERTA	2,20 %	1 ^{er} juin 2026	8 630 000	8 572 222	8 156 453
PROVINCE D'ONTARIO	6,50 %	8 mars 2029	6 495 000	8 089 100	7 409 396
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	5,70 %	18 juin 2029	3 745 000	4 452 829	4 128 922
PROVINCE DE QUÉBEC	2,75 %	1 ^{er} sept. 2028	4 065 000	4 313 524	3 840 883
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	2,55 %	2 juin 2026	3 945 000	3 946 087	3 770 796
PROVINCE DE QUÉBEC	2,75 %	1 ^{er} sept. 2027	3 855 000	3 963 274	3 682 309
PROVINCE D'ONTARIO	2,05 %	2 juin 2030	4 115 000	4 104 240	3 614 849
PROVINCE D'ALBERTA	1,65 %	1 ^{er} juin 2031	4 170 000	3 928 547	3 472 652

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Nom de l'obligation	Coupon % [*]	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,20 %	18 juin 2030	1 945 000	1 978 078	1 729 158
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,85 %	18 juin 2025	1 170 000	1 183 539	1 137 471
				130 487 257	121 491 092

TITRES DE SOCIÉTÉS (25,0 %)

FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	2,80 %	21 nov. 2033	23 135 000	21 290 849	20 213 760
BANQUE DE MONTRÉAL	3,19 %	1 ^{er} mars 2028	12 340 000	12 475 927	11 533 021
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	3,06 %	26 janv. 2032	9 145 000	8 740 308	8 316 825
BELL CANADA	1,65 %	16 août 2027	7 725 000	7 500 849	6 724 599
BELL CANADA	2,90 %	10 sept. 2029	7 415 000	7 491 526	6 555 438
BELL CANADA	2,20 %	29 mai 2028	6 980 000	6 899 010	6 105 795
GREAT-WEST LIFECO INC	2,38 %	14 mai 2030	6 765 000	6 575 688	5 714 222
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	4,20 %	7 avr. 2032	6 065 000	5 875 752	5 713 483
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	2,06 %	1 ^{er} oct. 2035	7 170 000	5 674 960	5 646 925
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	3,10 %	2 févr. 2028	4 950 000	5 090 735	4 611 322
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3,30 %	26 mai 2025	4 450 000	4 488 609	4 310 476
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,83 %	31 juil. 2028	5 040 000	4 818 369	4 285 600
BELL CANADA	3,80 %	21 août 2028	4 485 000	4 484 091	4 247 328
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,67 %	28 janv. 2033	4 990 000	4 098 657	4 131 389
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	3,15 %	18 nov. 2036	4 650 000	3 938 358	3 870 144
TRANSCANADA PIPELINES LTD	5,33 %	12 mai 2032	3 730 000	3 776 053	3 721 705
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,25 %	7 janv. 2027	4 015 000	3 856 234	3 616 778
ROGERS COMMUNICATIONS INC	4,25 %	15 avr. 2032	3 555 000	3 538 161	3 243 065
TRANSCANADA PIPELINES LTD	3,80 %	5 avr. 2027	3 145 000	3 213 211	3 001 154
BANQUE ROYALE DU CANADA	4,61 %	26 juil. 2027	2 755 000	2 754 591	2 719 494
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,62 %	2 déc. 2026	2 670 000	2 663 730	2 475 144
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	4,21 %	1 ^{er} juin 2027	2 315 000	2 309 299	2 249 244
BANQUE NATIONALE DU CANADA	5,43 %	16 août 2032	2 270 000	2 267 672	2 245 645
ENBRIDGE INC	3,20 %	8 juin 2027	2 325 000	2 336 933	2 159 817
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LTD	4,23 %	14 juin 2029	2 225 000	2 210 652	2 063 405
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	4,78 %	10 août 2034	1 760 000	1 752 952	1 700 061

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Nom de l'obligation	Coupon % [*]	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2,85 %	7 juin 2027	1 765 000	1 751 997	1 629 567
BROOKFIELD FINANCE II INC	5,43 %	14 déc. 2032	1 555 000	1 555 000	1 524 638
BANQUE DE MONTRÉAL	2,70 %	9 déc. 2026	1 355 000	1 353 483	1 259 638
BANQUE DE MONTRÉAL	4,31 %	1 ^{er} juin 2027	1 105 000	1 104 239	1 077 341
SUNCOR ENERGY INC	5,00 %	9 avr. 2030	725 000	724 467	719 814
				146 612 362 \$	137 386 837 \$

PLACEMENTS À COURT TERME (1,4 %)

BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	19 janv. 2023	3 089 000	3 082 894	3 082 147
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	2 févr. 2023	3 076 000	3 064 829	3 064 262
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	16 févr. 2023	698 000	694 345	694 209
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	5 janv. 2023	480 000	479 753	479 703
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	2 mars 2023	164 000	162 852	162 842
				7 484 673	7 483 163

TOTAL DES PLACEMENTS

387 503 996 **361 060 230**

* Les titres de créance sans taux d'intérêt nominal sont des titres coupon zéro.

ACTIONS	Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
SERVICES DE COMMUNICATION (0,4 %)			
TELUS CORPORATION	64 790	1 711 390	1 692 962
BCE INC	10 074	647 500	599 302
		2 358 890	2 292 264
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,8 %)			
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC	20 010	1 564 653	1 752 276
MAGNA INTERNATIONAL INC	14 696	1 001 512	1 117 778
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	26 990	957 073	1 000 789
ARITZIA INC	16 285	675 090	771 095
		4 198 328	4 641 938

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

ACTIONS	Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,4 %)			
METRO INC	15 745	992 246	1 180 403
LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.	33 761	924 168	825 456
		1 916 414	2 005 859
ÉNERGIE (1,4 %)			
SUNCOR ENERGY INC	84 715	2 041 854	3 638 508
CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD CORPORATION TC ÉNERGIE	30 760	1 617 494	2 312 844
	32 952	1 979 038	1 778 749
		5 638 386	7 730 101
FINANCE (2,8 %)			
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 101	2 602 313	3 195 357
BANQUE DE MONTRÉAL	19 679	2 124 147	2 413 826
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	8 515	1 238 591	1 659 659
BANQUE NATIONALE DU CANADA	17 485	1 650 811	1 595 157
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	18 010	1 597 022	1 578 936
BROOKFIELD CORP.	34 912	1 338 120	1 486 553
ELEMENT FLEET MANAGEMENT CORPORATION	46 586	608 759	859 512
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	30 955	675 158	747 563
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	9 615	517 372	604 303
GROUPE TMX LIMITÉE	4 032	531 567	546 417
ONEX CORP	8 321	737 260	543 278
		13 621 120	15 230 561
SOINS DE SANTÉ (1,4 %)			
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	25 963	2 147 295	2 620 964
FINNING INTERNATIONAL INC	42 855	1 176 782	1 442 499
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	40 010	1 176 664	954 639
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	5 600	730 433	900 704
BOYD GROUP SERVICES INC.	3 560	656 571	744 610
THOMSON REUTERS CORP.	4 429	559 020	684 103
STANTEC INC.	7 905	350 985	512 876
		6 797 750	7 860 395

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

ACTIONS	Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,6 %)			
CGI INC.	18 188	1 642 275	2 122 720
OPEN TEXT CORPORATION	27 080	1 290 188	1 086 450
		2 932 463	3 209 170
MATÉRIAUX (1,2 %)			
AGNICO EAGLE MINES LTD	21 705	1 596 343	1 527 163
WHEATON PRECIOUS METALS CORP.	28 565	1 530 704	1 511 089
CCL INDUSTRIES INC.	25 205	1 275 429	1 457 857
TECK RESOURCES LTD	25 517	1 299 801	1 305 705
WEST FRASER TIMBER CO LTD	5 483	398 770	536 073
		6 101 047	6 337 887
IMMOBILIER (0,1 %)			
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES	12 771	595 702	545 066
		595 702	545 066
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,4 %)			
FORTIS INC.	16 585	884 557	898 575
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS LP	12 384	465 886	519 385
BROOKFIELD RENEWABLE CORP.	13 210	673 728	492 337
		2 024 171	1 910 297
ACTIONS AMÉRICAINES (24,7 %)			
FINB BMO MSCI USA ESG LEADERS INDEX	3 758 600	142 502 024	135 535 115
		142 502 024	135 535 115
Total des actions		188 686 295	187 298 653
Moins : coûts de transaction		19 579	
Total des placements		576 170 712	548 358 883